Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261105-DE_051_2026-DE

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du jeudi 29 octobre 2026

Délibération N° DE_051_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
40	23	23
Date de la convocation : 22/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES.

Présents : Pierre BARDIES (Président), Jean-Louis ARIBAUD (Vice-président), Didier BUXEDA (Vice-président), Jean-Louis CARBONNEL (Vice-président), Pierre DURAND (Vice-Président), Alain COSTES (Vice-président), David FERNANDEZ (Vice-président), Jacques GALY (Vice-président), Jean-Régis GUICHOU (Vice-président), André CALVET (Délégué), Georges BENNAVAIL (Délégué), Alain CHANAUD (Délégué), Daniel ALBERT (Délégué), Sege BELARD (Délégué), Aimé MUNOZ (Délégué), Francis PAGES (Délégué), Nicole SOCQUET-JUGLARD (Déléguée), Jean-Marc WAGNER (Délégué), Raynald LAUMONT (Délégué), Thierry LECINA (Délégué), Jean-Pierre THILVERT (Délégué), Sauveur TRANIELLO (Délégué), Jean LABADIE (Délégué)
Représentés : LAFFONT Jean (Délégué) ; SANCHEZ Anthony (Délégué)
Absents et Excusés : Francis MAGDALOU (Délégué), Michel GARCIA (Délégué), Francis SAVY (Délégué), Christian DUBUC (Délégué), Rose-Marie MANAUD (Déléguée), Yves RAYNAUD (Délégué), Anthony SANCHEZ (Délégué) suppléé par Sauveur TRANIELLO (Délégué), Jean LAFFONT (Délégué) suppléé par Jean LABADIE (Délégué), Marie-Christine PALOMINO (Déléguée), Christophe BARBIER (Délégué), Martine CLERGUE (Déléguée), Rolland MAZET (Délégué), David N'DIAYE (Délégué), Brigitte ORTEGA (Déléguée), Paul PAINCO (Délégué), Jean-Jacques LAIRE (Délégué), Dominique LAPORTE (Délégué), Patrice GAUX (Délégué), Serge VAILLS (Délégué)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Pierre THILVERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du contrat de bassin versant n°2 Eau et Climat 2026-2029

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261105-DE_051_2026-DE

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2022-2027, et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants ;

Considérant que depuis plus de vingt ans, le SMMAR EPTB AUDE coordonne, avec les syndicats de rivières, une politique de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins de l'Aude, de la Berre et des Corbières-Maritimes ;

Considérant que mise en place à la suite des inondations de 1999, cette organisation répond aux enjeux de prévention des inondations, de préservation de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques, dans le cadre des compétences exercées en matière de GEMAPI ;

Considérant qu'à l'issue du premier contrat de bassin versant (CBV 2021-2023), prolongé par un avenant en 2024, un bilan de la programmation a été réalisé, dont les conclusions ont mis en évidence l'efficience et l'efficacité d'un tel dispositif

Considérant que dans la continuité de cette première contractualisation, le SMMAR a engagé l'élaboration d'un second contrat de bassin versant, dénommé contrat eau et climat, couvrant la période 2026-2029 ;

Considérant que ce nouveau programme, présenté en annexe, s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées et en complémentarité avec le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI 3) ;

Considérant qu'il constitue le cadre stratégique, technique et financier de référence pour coordonner les interventions des différents maîtres d'ouvrage en matière de restauration des cours d'eau, de préservation des milieux aquatiques, d'amélioration de la qualité des eaux, de gestion quantitative de la ressource et d'adaptation au changement climatique

Considérant que le contrat de bassin versant eau et climat 2026-2029 repose ainsi sur une approche globale et concertée à l'échelle hydrographique du bassin versant de l'Aude, de la Berre et des Corbières- Maritimes ;

Considérant qu'il vise à assurer une gestion durable des milieux aquatiques tout en répondant aux enjeux environnementaux et climatiques auxquels le territoire est confronté, notamment l'intensification des épisodes de sécheresse, la récurrence des crues et la préservation
de la biodiversité ;

Considérant qu'il contribue à la mise en œuvre des orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) ainsi que des différentes politiques publiques de l'eau portée sur le territoire ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ce contrat s'élève à 18 791 000 € ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse constitue le principal financeur avec une participation prévisionnelle de 10 171 300 € (54 % du financement) ;

Considérant que le Département de l'Aude contribuerait à hauteur de 3 398 250 € (18 % du financement),

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261105-DE_051_2026-DE

Considérant que la Région Occitanie apporterait 1 175 250 € (6 % du financement) ;

Considérant que les autres partenaires (Département de l'Hérault, BRGM et VNF) participeraient pour un montant cumulé de 290 000 € ;

Considérant que les actions de ce second contrat de bassin versant seront, au fur et à mesure de leur élaboration, soumises aux différents financeurs par le biais de dossiers de demande de subventions dont l'instruction technique fera l'objet d'une décision collégiale arrêtée en comité départemental de programmation GEMAPI (CDGEMAPI) ;

Le Comité syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le Contrat de Bassin Versant n°2, Eau et Climat 2026-2029

AUTORISE le Président à signer le Contrat de Bassin Versant n°2, Eau et Climat 2026-2029 ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pierre BARDIES
Président de séance

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

Jean-Pierre THILVERT
Secrétaire de séance